

Création d'un observatoire de la liberté d'expression en matière de création au sein de la Ligue des droits de l'homme

Les limites à la liberté d'expression ne sont pas transposables, avec les mêmes interdits et les mêmes sanctions, aux ?uvres d'art. Ainsi, un propos raciste ou pédophile tenu par un personnage de roman ou de cinéma n'exprime pas nécessairement l'opinion de son auteur. Pour la Ligue des droits de l'homme, cela ne signifie pas que l'écrivain, l'artiste, le cinéaste, ne sont pas responsables. Pour débattre de ces sujets, l'organisation vient de créer en son sein un observatoire de la liberté d'expression. Elle invite tous ceux qui sont intéressés, artistes, écrivains, cinéastes, journalistes, militants, critiques, ? à participer à cette réflexion.